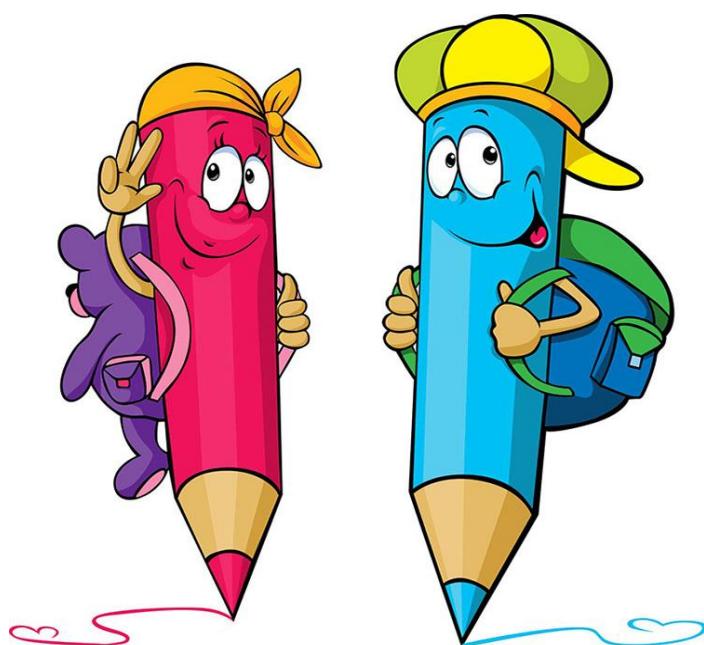


# Projet Educatif Territorial

## 2024-2027



# SOMMAIRE

## I) LA DESCRIPTIION DU TERRITOIRE

- 1) Présentation du territoire : La commune/ L'environnement
- 2) Atouts du territoire

## II) ETAT DES LIEUX

- 1) La politique éducative
- 2) Le périmètre et le public concerné par le PEDT

## III) LE PEDT ET SON FONCTIONNEMENT

- 1) La mise en place (Temps périscolaires, locaux, durée...)
- 2) Le pilotage du PEDT
- 3) Le fonctionnement du centre périscolaire
- 4) Le fonctionnement de l'ALSH du mercredi

## IV) ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT

- 1) Les enjeux du PEDT
- 2) Les objectifs éducatifs du PEDT
- 3) Mise en œuvre des objectifs

## V) EVALUATION



<b>Porteur du projet : Mairie de Provin (59185)</b>	
Nom et prénom des élus de référence	Mme FOURMAUX Coralie et Mr LEIGNEL Serge
Fonction	Adjointe à la Jeunesse et Adjoint à l'Enseignement
Adresse	40 rue Nationale 59185 PROVIN
Téléphone	03/20/86/48/04
Adresse électronique	<a href="mailto:coralie.fourmaux@ville-provin.fr">coralie.fourmaux@ville-provin.fr</a> <a href="mailto:serge.leignel@bbox.fr">serge.leignel@bbox.fr</a>

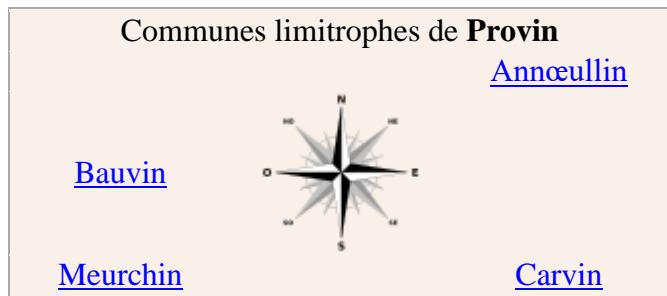
<b>Coordination du projet assurée par :</b>	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Mme DRUELLE Emilie
Fonction	Responsable Service Jeunesse
Adresse	40 rue Nationale 59185 PROVIN
Téléphone	03/20/86/48/04 ,06/89/73/10/44
Adresse électronique	<a href="mailto:emilie.druelle@ville-provin.fr">emilie.druelle@ville-provin.fr</a>



## I) DESCRIPTION GENERALE

### 1) Présentation du territoire : La commune / L'environnement

La Commune de Provin est située dans le département du Nord, en région des Hauts de France. Elle se situe dans le Carembault en Flandre Romane à 16,5 km au sud-ouest de Lille (24,7 km par la route).



En 2021, la commune comptait 4 469 habitants. Sa population ne cesse d'augmenter, ce qui est dû à l'implantation de nouvelles habitations.

En 2018, 130 logements ont été construits afin de palier au déficit de logements aidés, en conformité avec la loi SRU mise en place en 2000. Provin a ainsi atteint le taux légal de logements sociaux nécessaires pour éviter l'amende imposée chaque année et économiser 8000€ par an. Il y a quelques années, ses habitants étaient en majorité des personnes d'un certain âge. Aujourd'hui, la tendance tend à s'inverser grâce aux nouveaux résidents ayant choisi de s'éloigner un peu de leur lieu de travail : souvent en métropole lilloise.

### 2) Les atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Projet

#### Les nombreuses associations diverses et variées

<b>Culturelles &amp; artistiques</b>	<b>Sportives</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Théâtre : Calligramme</li><li>- Musique : « Art et musique », « Harmonie Provinoise », « Boite à Zik », « Autour de la guitare »</li><li>-Céramique</li><li>-Jardinage et Bonsai</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Football</li><li>-Hand Ball</li><li>-Basket Ball</li><li>-Tennis</li><li>-Yoga</li><li>-Danse</li><li>-Aïkido</li><li>-Yoseikan Budo</li><li>-Cyclotourisme</li><li>-Badminton</li><li>-Pétanque</li><li>-Cyclo</li><li>-Sophrologie</li></ul>

## Les manifestations et infrastructures

Provin est une ville qui bouge, surtout depuis 2014 avec un dynamisme Communal accentué par l'arrivée de jeunes Maires.

Provin est une ville qui bouge :

**De nombreuses manifestations** sont mises en place pour la Jeunesse. Une chasse aux œufs, un carnaval, Halloween, une journée familiale, week-end des droits de l'Enfant, une color run, une soirée pour les adolescents...

**De nombreux partenariats avec les écoles et le Service Jeunesse** par le biais d'actions comme :

- **Les rencontres sportives inter-écoles** qui ont lieu chaque année en avril.
- **Le Conseil Municipal Enfants.** Le Service Jeunesse met en place des élections chaque année en juin où 6 élèves de CE2 sont élus, 3 enfants du groupe scolaire et 3 de l'école privée. Ces élections permettent aux enfants de comprendre le but et rôle d'une élection, également d'apprendre à faire des choix et de connaître les différentes étapes d'un vote et tout le vocabulaire qui en découle.

Une fois élu, les enfants du conseil municipal soumettent divers projets en réunion et les concrétisent durant leur mandat de deux ans. Par exemple depuis 2018, une opération faux pv, une collecte de jouets pour les enfants hospitalisés, une visite d'une gendarmerie, de nombreuses participations au Téléthon, la distribution de colis aux aînés, la participation au défilé de la Fête Nationale, l'embellissement des entrées de ville, une visite de l'Assemblée nationale, du palais de l'Elysée, des actions intergénérationnelles (loterie, cuisine...) et une collecte de fournitures scolaires...

**De nombreuses structures** s'implantent au fil des années, permettant de répondre aux attentes des habitants. En septembre 2016, un Relais d'Assistantes Maternelles a vu le jour en collaboration avec l'association PICCOTI. En février 2017, la Cave Ô Jeunes, structure pour les adolescents, fut créée avec une extension de l'âge jusqu'à 25 ans. Un bâtiment pour la restauration scolaire a été construit et ouvert en septembre 2017 afin de permettre aux enfants de déjeuner en évitant tout trajet surtout pour les plus jeunes.

**De nombreuses associations innovantes** ont vu le jour, comme la pratique du Yoseikan Budo, du Yoga, de l'Aïkido, la remise en selle du club de cyclotourisme, la variété des clubs de danse, le badminton, la sophrologie, les fléchettes, les diverses associations de musique avec une harmonie et un orchestre de rue...

Des infrastructures ont été créées comme le city stade en 2015, la plaine de jeux en 2018. Un terrain synthétique en 2021 avec une tribune. La salle de sports a été rénovée en juillet 2021. Une aire de cross fit s'est implantée en 2023.

Les espaces verts sont entretenus régulièrement afin d'y accéder en toute sécurité.

Par contre, un des inconvénients majeurs pour la mise en place du PEDT est l'éloignement des infrastructures sportives surtout pour les petits par rapport au Magicentre, structure utilisée pour les mercredis, le centre périscolaire et les petites vacances.

Nous avons à disposition désormais deux mini bus mais vu l'augmentation des effectifs, cela reste insuffisant et nécessite beaucoup d'aller-retour.

Pour le plan mercredi, l'inconvénient réside également dans le fait que ce jour est très prisé par le tissu associatif et les particuliers d'où le peu de disponibilités de créneaux horaires pour avoir à disposition la salle de sports et des échanges de savoirs avec les associations ce jour-là. Cela est plus facile pour nous pendant les vacances où les infrastructures et les associations sont plus disponibles.



## **II) ETAT DES LIEUX**

### **1) La politique éducative**

L'enfance est un des domaines privilégiés de la politique municipale. Le fil conducteur est toujours le même, il est sur toutes les lèvres : le bien-être et l'épanouissement des enfants. C'est lui qui nous a toujours guidé dans toutes nos décisions, projet en constante évolution et rythmé par les différentes lois qui se sont succédées.

La commune de Provin possède un Projet éducatif local. Un contrat enfance jeunesse a vu le jour en 2016, renouvelé en 2019 puis a laissé place en 2020 au CTG. La CÔJ a été labélisée LAP à sa création en février 2017 et est passée en PS Jeunes depuis 2020.

Provin a proposé des plages de TAP puis de NAP, nouvelles activités périscolaires de septembre 2014 à juillet 2017. L'organisation générale de la semaine de 4 jours et demi a cédé la place au retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2017. Les accueils de loisirs des mercredis ont été labélisés « Plan mercredi » depuis 2018. Malheureusement le plan mercredi de 2018 à 2021 a été freiné par le Covid entraînant plusieurs périodes de confinement et des interruptions d'activités. Les règles des protocoles à suivre, les gestes barrière et le port du masque ont été malheureusement plus nos centres de préoccupation pour protéger la santé de tous.

Le Conseil Municipal a toujours la volonté de proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et permettant à tous les enfants scolarisés de la PS au CM2 d'accéder à des activités sportives et culturelles variées. Ces différents temps d'activités (centre périscolaire et mercredi) ont pour but de participer à la réussite scolaire des élèves tout en respectant le rythme de l'enfant. Le but étant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent grâce à une bonne articulation du temps scolaire et périscolaire.

Le Projet Educatif Territorial définit les enjeux des temps périscolaires proposés par la Mairie de Provin et expose les grandes lignes de la pédagogie mise en place. Le principal objectif de ce projet est le bien-être et l'épanouissement de l'Enfant. Il s'agit d'un travail de réflexion et de concertation qui permet aux encadrants et aux intervenants de construire leurs actions dans un cadre précis. Le projet éducatif sera le fil conducteur commun, le document référentiel qui traduira les valeurs éducatives à promouvoir à travers toutes les activités proposées. Toutefois ce travail sera sans cesse en évolution en prenant en compte les besoins exprimés par les enfants et leurs familles ainsi que les constats effectués au fur et à mesure à l'aide des réunions mises en place. Une méthode importante à respecter est de proposer, suivre et évaluer les activités mises en place à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation. Plusieurs rencontres ont lieu avec différents partenaires en lien avec les enfants accueillis (Directeurs des écoles, responsable RPE, conseiller référent CAF).

La collectivité s'assurera de la bonne coordination des projets d'accueil du mercredi, et du centre périscolaire avec le projet éducatif territorial, et veillera dans la mesure du possible à la

stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créative et sont ponctuées de sorties. Le but étant de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Ce projet permettra également aux familles de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

La NATURE, le SPORT et la CULTURE, trois domaines d'activités mis en place avec un thème fort de ce projet éducatif territorial surtout, LA CULTURE. Après le thème du SPORT ayant été prépondérant lors du précédent PEDT.

## 2) Le public concerné par le PEDT

### ➤ Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés par le centre périscolaire :

Un groupe scolaire public comprenant :

- Une école maternelle Ecole P'tit Quinquin, rue Léon Blum (03/20/85/54/94) de la PS à la GS avec 108 élèves.
- Deux écoles élémentaires :
- Ecole Marie-Curie, rue Léon Blum (03/20/86/45/96) de la GS au CE1 avec 112 élèves.
- Ecole Charles-Vion, rue Charles-Vion (03/20/86/67/80) du CE2 au CM2 avec 143 élèves



Actuellement, il y a environ 20 enfants de moins de 6 ans et 40 enfants de plus de 6 ans qui fréquentent le centre périscolaire avant et après l'école.

### Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés par le mercredi et les vacances :

- Ecole P'tit Quinquin , rue Léon Blum (03/20/85/54/94) de la PS à la GS, soit 108 élèves
- Ecole Marie-Curie , rue Léon Blum (03/20/86/45/96) De la GS au CE1 soit 1112 élèves
- Ecole Charles-Vion, rue Charles-Vion (03/20/86/67/80) du CE2 au CM2 soit 143 élèves
- Ecole privée : Notre Dame, rue Léon Gambetta 503/20/86/67/58) de la TPS au CM2 soit 73 élèves de moins de 6 ans et 136 élèves de plus de 6 ans.

Habituellement, 90 enfants fréquentent en moyenne les ALSH durant les petites vacances d'hiver, de printemps et de toussaint et 130 enfants lors des vacances d'été.

### ➤ Implantation

**Le centre périscolaire** a vu le jour le septembre 1996. Le centre périscolaire de Provin permet d'apporter une réponse sociale aux besoins d'accueil manifestés par les familles de la commune. Il fonctionne les jours d'école, c'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Avant l'école, de 7h à 9h et le soir de 16h30 à 19h.

## Les bâtiments :

→ **Le Magicentre** accueille les enfants de l'école P'tit Quinquin.

→ **Le hall de l'école Marie Curie** accueille les enfants de cette même école.

→ **Le hall de l'école Charles Vion** accueille les enfants de cette même école.

Pour les activités, les enfants disposeront des locaux, de la cour et des espaces verts des écoles attenantes.

## **Le Mercredi**

L'ALSH du mercredi accueille les enfants de la scolarisation au CM2 de la Commune mais aussi des communes avoisinantes. Les enfants sont accueillis au « Magicentre » pour les maternels et à l'école Marie-Curie pour les primaires et bénéficient également des équipements de la Commune comme le boulodrome, les plaines de jeux, la bibliothèque sur réservation, le stade, city stade...

En moyenne, actuellement 40 enfants en moyenne y sont accueillis chaque mercredi.

## **II) LE PEDT et son fonctionnement**

### **1) La mise en place**

Au fil des années, Provin a développé des services de loisirs et un accueil périscolaire. A l'heure actuelle, nous disposons d'un projet éducatif et d'une Convention Territoriale Générale (CTG) ainsi qu'une prestation service jeunes pour la COJ (PS Jeunes).

Depuis septembre 2017 ; la Commune est revenue à une semaine d'école à 4 jours.

La ville propose désormais un centre périscolaire de 7h à 9h avant l'école et de 16h30 à 19h à la fin des cours afin d'établir un relai constant avec l'école et de permettre de répondre de façon le plus favorablement possible à la demande des parents en terme de garde d'enfants.

Le mercredi, les accueils de loisirs fonctionnent de 9h à 19h avec possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée avec ou sans cantine. Une garderie de 7h à 9h et de 17h à 19h est également proposée. Les ALSH du mercredi permettent d'apporter une réponse sociale aux besoins d'accueil manifestés par les familles de la Commune, d'offrir aux enfants de véritables vacances ludiques, sécurisées, culturelles et sportives. Les accueils de loisirs offrent aux enfants un espace de vie et un lieu éducatif nécessaire à leur épanouissement. Ils sont également l'occasion d'intégrer les parents dans la vie du centre.

La Commune propose également des temps d'activités extrascolaires avec la mise en place d'ALSH lors des petites vacances (hormis celles de Noël) et lors des vacances d'été.

Les temps d'accueil permettront de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité après l'école, dans le respect des compétences de chacun et de la complémentarité des temps éducatifs.

Un premier PEDT a été élaboré pour une durée de trois ans et nous avons reconduit l'expérience une seconde fois de 2021 à 2024. Nous sommes actuellement au 3<sup>ème</sup> PEDT.

Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation. Le PEDT sera en conséquence amendé pour l'année scolaire suivante en fonction du bilan qui en aura été tiré.

### 3) La composition de la structure de pilotage

<b>Porteur du projet : Mairie de Provin (59185)</b>	
Nom et prénom des élus de référence	Mme FOURMAUX Coralie et Mr LEIGNEL Serge
Fonction	Adjointe à la Jeunesse et Adjoint à l'Enseignement
Adresse	40 rue Nationale 59185 PROVIN
Téléphone	03/20/86/48/04
Adresse électronique	<a href="mailto:coralie.fourmaux@ville-provin.fr">coralie.fourmaux@ville-provin.fr</a> <a href="mailto:serge.leignel@bbox.fr">serge.leignel@bbox.fr</a>

<b>Coordination du projet assurée par :</b>	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Mme DRUELLE Emilie
Fonction	Responsable Service Jeunesse
Adresse	40 rue Nationale 59185 PROVIN
Téléphone	03/20/86/48/04 ,06/89/73/10/44
Adresse électronique	<a href="mailto:emilie.druelle@ville-provin.fr">emilie.druelle@ville-provin.fr</a>

Le coordinateur sera ainsi le relais entre l'intervenant, les encadrants, les familles, les enseignants, la commission Enseignement, l'adjoint de la Commission scolaire et le Maire.

#### **Les partenaires institutionnels :**

La Commune de Provin, son personnel communal (animateurs, directeur...), L'Education Nationale, l'Etat, la MEL (Métropole Européenne de Lille), la DRAJES, la CAF, les élus de la Région et du Département...

#### **Les partenaires associatifs :**

Toutes les associations de la Commune (voir liste en annexe)

#### **Les parents**

#### **Les retraités bénévoles**

### 3) Modalités de pilotage

Pour la mise en œuvre du Projet, nous nous sommes appuyés sur :

- Le diagnostic des actions menées sur la ville en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Les attentes des parents.
- Le dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire et éducative.

Une réunion aura lieu avant le début d'année scolaire pour la mise en place des plannings avec les différents thèmes et projets abordés. Puis des réunions trimestrielles auront lieu avec le comité afin de garantir la meilleure organisation possible et l'épanouissement de chaque enfant pour un suivi constant afin de toujours améliorer le projet. Nous prendrons en compte les attentes des familles, les points positifs et négatifs soulignés par l'équipe, les enfants, les parents, les intervenants. Tout avis sera écouté et pris en compte après avoir été analysé.

L'équipe d'encadrement travaillera en cohérence et en harmonie entre elle et avec les partenaires de l'environnement de l'enfant (parents, prestataires...) afin d'assurer le bon déroulement de ce projet et la réalisation des objectifs fixés.

Le projet sera à la disposition des familles afin qu'ils puissent le consulter à la demande.

#### 4) Le fonctionnement du centre périscolaire

##### Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à la semaine (matin et/ou soir). Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant à la semaine, au mois ou même pour 1 journée. Elles ont lieu jusqu'au jeudi 17h la semaine précédente pour la semaine suivante. Les parents peuvent inscrire directement au centre périscolaire auprès de la directrice ou via le portail famille.

Les tarifs dépendent du quotient familial et du lieu de résidence.

❖ **Tarifs centre périscolaire :** 1 séance = présence le matin OU le soir

##### Provinois

###### **Tarif 1 : QF compris entre 0 et 500 €**

1.96 € la séance

###### **Tarif 2 : QF compris entre 501 et 610 €**

2.63 € la séance

###### **Tarif 3 : QF supérieur à 610 €**

3.36 € la séance

##### Extérieurs

###### **Tarif 1 : QF compris entre 0 et 500 €**

4.36 € la séance

###### **Tarif 2 : QF compris entre 501 et 610 €**

5.03 € la séance

###### **Tarif 3 : QF supérieur à 610 €**

5.76 € la séance

##### Vie quotidienne

- L'accueil est très important pour l'enfant : c'est le moment où il se sépare de ses parents pour la journée et où il va retrouver ses points de référence. C'est un moment qui va être plus ou moins proche du réveil, certains enfants ont besoin de calme, d'autres arrivent très énervés : l'animateur doit être disponible et aller vers l'enfant pour qu'il se sente en confiance
- Un petit déjeuner est offert pour les enfants : ils peuvent le prendre dès leur arrivée ou attendre un peu, il faudra avoir fini pour 8h15 par souci d'organisation du personnel (vaisselle...). Une personne est chargée de servir le petit déjeuner mais un animateur peut aider s'il y a beaucoup d'enfants à servir.
- A 8h45, les animateurs conduisent les enfants dans leurs classes respectives. Avant de partir, les enfants rangent le matériel, la salle et passent aux toilettes.
- A 16h30, les enfants sont récupérés dans leurs écoles ; ils prennent un goûter et peuvent commencer des activités intérieures ou extérieures selon la météo. Quand ils jouent dans la cour, ils ont la possibilité de rentrer se reposer quand ils le veulent si la directrice est disponible pour eux à l'intérieur du bâtiment ; en effet, après une longue journée d'école certains enfants aiment « se poser » à l'intérieur en faisant des activités plus calmes.

## Les activités

L'animateur met en place diverses activités relativement courtes sous forme d'ateliers, toutefois la directrice restera disponible pour l'accueil des enfants et de leurs parents.

Les animateurs prendront en charge un atelier et proposeront des activités manuelles pour développer la motricité, la créativité et l'intérêt de travailler en groupes ; des activités de coloriage ; des ateliers jeux de société ; des ateliers perles ; des ateliers puzzles...

Il est préférable d'avoir un animateur par atelier, il n'est pas nécessaire d'être plusieurs sauf quand on prépare une activité manuelle de fête.

De même, s'il n'y a pas d'enfants à l'atelier, il est inutile pour l'animateur de rester à table (à faire des dessins par exemple) : il change d'atelier ou va proposer son atelier aux enfants.

Afin de répondre aux objectifs fixés, nous avons mis en place des activités tournant autour des fêtes de l'année : halloween, pâques, noël, fête des mères, fête des pères...

A chacune de ces fêtes, les enfants fabriquent un objet qu'ils reprennent chez eux et sont quelques fois amenés à rechercher les supports : boîtes à fromage, en carton...

A chaque fois, le matériel sera nettoyé et rangé.

Le Centre Périscolaire est aménagé et adapté aux besoins des enfants : il existe différentes « zones » où les enfants peuvent aller à leur gré, comme le coin cuisine, le coin tapis où divers jouets sont exposés, le coin télé-bibliothèque et le coin baby-foot ou billard pour les plus grands.

L'enfant doit pouvoir passer du temps de l'école au temps de l'accueil sans sentir de flottement et sans répercussions négatives sur sa scolarité. La communication est donc primordiale. D'où l'importance de se réunir tout au long de l'année afin de faire le point régulièrement sur l'organisation des différents temps.

## 5) Le fonctionnement de l'ALSH du mercredi

L'ALSH fonctionne de 9h à 17h avec possibilité de garderie de 7h à 9h et de 17h à 19h.

Les inscriptions peuvent se faire à la demi-journée, soit le matin soit l'après-midi ou soit la journée avec ou sans cantine.

Ci-joint les tarifs, qui dépendent du quotient familial du foyer et du lieu de résidence :

### Provinois

#### Tarif 1 : Quotient familial compris entre 0 et 500 €

3.32 € la demi-journée	6,64 € la journée
------------------------	-------------------

#### Tarif 2 : Quotient familial compris entre 501 et 610 €

4,89 € la demi-journée	9,78 € la journée
------------------------	-------------------

#### Tarif 3 : Quotient familial supérieur à 610 €

5,40 € la demi-journée	10,80 € la journée
------------------------	--------------------

### Extérieurs

#### Tarif 1 : Quotient familial compris entre 0 et 500 €

8,66 € la demi-journée	17,32 € la journée
------------------------	--------------------

#### Tarif 2 : Quotient familial compris entre 501 et 610 €

10,23 € la demi-journée	20,46 € la journée
-------------------------	--------------------

#### Tarif 3 : Quotient familial supérieur à 610 €

10,74 € la demi-journée	21,48 € la journée
-------------------------	--------------------

**Cantine** : 3.23 € le repas **Garderie** : 1.92 € la séance

### **III) ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT/PLAN MERCREDI**

#### **1) Les enjeux éducatifs pour la collectivité**

Le présent projet s'inscrit dans la continuité du projet éducatif de la Commune et du projet d'école du groupe scolaire. Il s'inscrit bien entendu dans le respect des droits de l'Homme et du citoyen et réaffirme la valeur universelle des Droits de l'Enfant.

En matière de politique enfance et jeunesse, le PEDT est mis en place afin de répondre aux besoins sociaux et de permettre aux enfants d'accéder à des activités artistiques culturelles et sportives de qualité diverses et variées. Cela permettra de développer ou de renforcer chez l'enfant de nombreuses compétences, de compléter son équilibre physique et mental et de parfaire sa connaissance sur le monde extérieur et sur lui-même, dans le but d'en tirer le maximum de ressources.

#### **2) Les objectifs éducatifs du PEDT**

##### **Les objectifs principaux seront :**

- De permettre le développement personnel de l'enfant, son épanouissement en toute sécurité et en respectant le rythme de chacun.
- De développer et améliorer l'articulation entre le temps scolaire et hors temps scolaire.
- Permettre la continuité éducative entre la famille et le centre.
- Renforcer le travail en réseau pour améliorer la qualité des activités.
- Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, artistiques et sportives.
- Inclusion de tous les enfants, prise en compte des particularités et du handicap.

#### **3) Leurs mises en œuvre**

**Permettre le développement personnel de l'enfant, son épanouissement en toute sécurité et en respectant le rythme de chacun.**

##### **A travers le sport.**

L'activité physique contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. En leur permettant de prendre conscience de leur corps, l'activité physique favorise la confiance en soi.

Ayant approfondi ce thème au précédent PEDT, nous réaliserons quelques activités sans y mettre trop l'accent lors des prochaines années.

##### **A travers la culture.**

###### **La culture artistique :**

Le planning est élaboré avec des activités qui permettront de développer le goût pour les pratiques artistiques. Les enfants seront amenés à développer leur créativité, à faire des choix... Différentes activités seront proposées : musique, lecture, écriture, activités manuelles, arts de la scène (théâtre, danse, mime) , céramique...

Les animateurs organiseront différents jeux afin de permettre à l'enfant de connaître ses animateurs référents ainsi que ses camarades. Ils veilleront à assurer la sécurité physique et affective de l'enfant. Il est important de permettre à l'enfant de s'approprier les lieux. Les travaux des enfants seront accrochés et ils aideront à la décoration des locaux.

Les animateurs veilleront à prendre en compte le rythme chrono biologique de l'enfant. Ils seront vigilants aux signes de lassitude et de fatigue des enfants, à leurs besoins. Les activités seront adaptées en fonction des divers constats effectués. Ne pas hésiter à remanier l'emploi du temps prévu.

### **De développer et améliorer l'articulation entre le temps scolaire et hors temps scolaire.**

Une place importante sera accordée au dialogue. Le matin entre la famille et les animateurs du centre périscolaire afin de créer au mieux une passerelle entre la famille, le centre périscolaire et l'école. De même le soir, entre l'école, le centre périscolaire et la famille. Les informations données seront écoutées de façon attentive et retransmises aux personnes concernées.

Lorsque cela reste très confidentiel et ne regarde qu'une propre entité, nous demanderons alors une liaison écrite.

Une véritable collaboration entre équipe enseignante et équipe d'animation sera mise en place.

### **Permettre la continuité éducative entre la famille et le centre.**

Nous constatons un changement dans l'attitude des enfants entre eux, envers les autres et le matériel dans la vie de tous les jours, c'est pourquoi nous nous efforcerons de palier à cet état. Un travail de culture civique sera mis en place afin de développer la valeur de citoyenneté par le respect des droits et des devoirs qui régissent la vie en communauté.

Nous veillerons à ce que les notions de RESPECT, de SOCIALISATION et de SOLIDARITE soient toujours respectées.

Les animateurs insisteront sur le respect des règles de politesse. Ils veilleront à ce que les règles primordiales d'hygiène fassent également partie du quotidien. Règles qui sont devenues des automatismes avec la crise sanitaire du Covid.

Pour développer la notion de respect des autres, les animateurs mettront en place des jeux collectifs avec des règles établies dès le départ. La répartition des groupes changera afin de permettre aux enfants de se mélanger. L'enfant apprendra à respecter ses camarades, le personnel, les prestataires. L'écoute, l'aide, l'échange et la politesse seront mis en valeur.

Pour développer la notion de respect des biens, les enfants pourront participer au nettoyage et au rangement du matériel. Les locaux devront rester propres, rangés et ne pas être dégradés. Les enfants apprendront ainsi à respecter le personnel technique, les infrastructures et l'environnement.

La socialisation passera par la mise en avant du dialogue : pour prendre des décisions, gérer et résoudre des conflits.

La solidarité sera travaillée par la notion d'esprit d'équipe, jeux coopératifs, activités manuelles en commun, projet, entraide, partage des compétences dans un but commun.

## **Renforcer le travail en réseau pour améliorer la qualité des activités.**

### **Mutualisation des moyens :**

Au début d'année scolaire, une concertation entre la Mairie, le personnel du service jeunesse et la directrice d'école aura lieu afin d'établir ensemble une chartre d'utilisation du matériel et des locaux afin de mutualiser les ressources et veiller au bon déroulement des différents accueils mis en place.

### **Partenariats :**

L'équipe travaillera avec des bénévoles d'association, des personnes retraitées et les familles. Le but étant de solliciter l'ensemble des personnes bénéfiques au bon déroulement des projets.

### **Mutualisation des connaissances, mise en valeur des richesses de la ville :**

Le planning établi par les animateurs permettra à travers les diverses activités mises en place d'enrichir les acquis culturels, d'exploiter et de renforcer les connaissances et les compétences des enfants. La pratique de nouveaux sports, la découverte de nouvelles activités manuelles permettront aux enfants de s'ouvrir au monde extérieur.

## **Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, artistiques et sportives.**

Les enfants en situation de handicap et ou ayant des besoins particuliers sont accueillis dans nos différents accueils de loisirs. Le Protocole d'Accueil Individualisé devra être fourni afin de connaître les besoins spécifiques de l'enfant et le protocole à suivre. Un véritable partenariat sera mis en place entre l'Accueil, la famille et les médecins concernés afin d'accueillir au mieux l'enfant. Tous nos bâtiments sont aux normes PMR. Nous nous adaptons aux allergies alimentaires. Nous délivrons des médicaments sous prescription d'ordonnance.

La Municipalité permet l'accès des services à tous les enfants de la ville en mettant en place une tarification selon le quotient familial.

## **IV) EVALUATION**

### **Bilan PEDT de 2021 à 2024 :**

La mise en place de ce deuxième PEDT fut une réussite avec plein d'ambitions réalisées, de nombreux échanges et partenariats ont été mis en place avec les écoles et les associations. Il fut une continuité du premier PEDT freiné à l'époque par l'arrivée de la crise sanitaire de la COVID. Le partenariat avec les accueils de la Commune d'Annoeullin durant les ACM estivaux s'est mis en place avec des inter centres accès sur le sport. Une cérémonie d'ouverture et de clôture des jeux olympiques en 2022 sur la commune d'Annoeullin et en 2024 sur notre commune ont été mises en place. Les enfants ont pu découvrir différents sports parfois méconnus, ainsi que des pratiques de l'handisport. L'inclusion est primordiale, nous avons fait notre possible pour accueillir tous les enfants et dans de bonnes conditions. Des réunions avec les parents ont eu lieu afin de discuter sur les particularités de leur enfant et afin de mettre en place les meilleures conditions possibles. Le problème reste la formation du personnel que nous orientons vers des formations et l'aspect financier car l'augmentation du nombre de personnel a un coût.

Durant ces années, plusieurs enfants dit de familles défavorisées ont pu participer à différents matchs de sport grâce aux places offertes par la MEL (coupe du monde de Rugby, football.).

Lors de l'été 2024, un bassin a été mis en place par le Comité Nord du Triathlon avec le soutien du département du Nord. D'une durée de 15 jours pour permettre aux enfants des accueils et de la Commune âgés de 3 à 6 ans de participer à des séances de piscine pour leur permettre d'acquérir une aisance aquatique.

### **Evaluation à venir**

Tous les objectifs fixés dans ce projet devront être évalués.

#### **Plusieurs moyens d'évaluation :**

- Des bilans trimestriels et un bilan de fin d'année où le comité de pilotage souligne les réussites et soucis rencontrés.
- Des bilans internes réguliers entre les directeurs d'accueil et leur équipe pour l'évaluation des activités mis en place et les plannings à rectifier.
- Des réunions internes au sein du Service Jeunesse sur la coordination des temps d'accueil.
- Le retour des enfants : leur satisfaction ou non, les remarques des parents.
- La fréquentation, la régularité, la participation des enfants.
- L'implication de l'équipe et de chacun dans le projet.

#### **Les objectifs de l'évaluation :**

Evaluer la pertinence des actions réalisées et le projet mis en place, mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées et les facteurs de réussites afin d'améliorer le projet.



Fait le 02/09/2024

**Le représentant légal de la collectivité**